

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise, - Mrs BOYOUND Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, TOURTET Gilles

Absents représentés : MILLON Justine (pouvoir à Brice EVRARD), SOREIL Jean-Claude, (pouvoir à Patricia CARRARA), LOMBARD Yannick, (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Absent excusé : Alain FROGET

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 24 aout 2023 est approuvé à l'unanimité

Monsieur Alain BOYOUND est désigné secrétaire de séance.

Devant les évènements tragiques vécus douloureusement par notre pays, Madame le Maire propose de rendre hommage au professeur disparu et invite les conseillers à une minute de silence.

VENTE DU BIEN CADASTRE SECTION B N° 513 SIS CHEMIN DU CLOCHER (ANCIEN PRESBYTERE)

La commune a souhaité proposer à la vente le bien communal cadastré section B n° 513 (anciennement le presbytère). Cette maison de village est mitoyenne de chaque côté (130 m2 habitables sur 4 niveaux + caves et comprenant 2 entrées). Un mandat accord a été signé avec l'agence Buëch-Dévoluy Immo de Veynes.

Plusieurs personnes ont effectué une visite. Seul Monsieur CASSEL Philip, domicilié sur la commune, s'est montré intéressé et a fait une offre à 51 000 €. Les frais d'agence à sa charge se montent à 4 000 €.

L'offre de Monsieur CASSEL est acceptée, à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX D'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CARREFOUR GIRATOIRE DES RD1075-994A - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux d'éclairage public du carrefour giratoire :

- ETEC 20 203.20 € HT
- AZUR TRAVAUX 19 740.00 € HT

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise AZUR TRAVAUX et propose de demander une subvention au Département au titre des enveloppes thématiques pour l'éclairage public.

Le plan de financement serait le suivant :

- Département 30 % 5 922 €
- Autofinancement 70 % 13 818 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

REFECTION DE LA CLASSE DE LA MATERNELLE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 (DETR) ET AU DEPARTEMENT

Une partie des locaux de l'école a déjà fait l'objet d'une rénovation en 2019 afin d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves et le travail de l'équipe enseignante. Seul le bâtiment qui abrite une classe de la maternelle est actuellement vétuste et nécessiterait notamment des travaux de rénovation énergétique. Il est nécessaire également de prévoir une installation pour le déploiement numérique dans ces locaux.

Le Président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un plan de restauration écologique des écoles, avec des financements pour la rénovation énergétique et la renaturation. Les services de la préfecture

demandaient aux communes un état des lieux de l'école avec une note descriptive détaillée à retourner avant le 11 octobre.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a renvoyé le dossier complété.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de solliciter des aides financières auprès de l'Etat et aussi du Département. Le plan de financement sera établi en fonction de l'estimation des travaux.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PLAN LOCAL D'URBANISME

EMPLACEMENTS RESERVES N° 11 ET N° 12

Suite à une erreur matérielle de rédaction (faute de frappe) il faut remplacer la délibération n° 8-2023 prise lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2023. En effet au lieu de lire section B n°192 il faut lire section B n° 1692.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire profite de cette délibération pour informer le conseil qu'elle a reçu les acquéreurs potentiels de l'ancienne propriété de la SCI du Lac qui ont un projet de pisciculture.

PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE

La commune doit différencier par délibération les travaux complémentaires de la voirie communale 2022 et les travaux de voirie communale 2023 pour obtenir les subventions du Département. Il faut donc reprendre la délibération du 6 avril 2023 qui regroupait les deux années.

Année 2022 : programme de travaux - chemin des Casses et rue des Platanes

Année 2023 : programme de travaux - Avenue de la Gare

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Commune investissement

- Opération aménagement avenue de la gare : inscription de la subvention du Département au titre des amendes de police pour un montant de 26 000 €.
- Opération équipement secrétariat de mairie :
 - Restauration de deux cadastres napoléoniens :
 - Inscription de la subvention du département pour un montant de 1 748.73 €
 - Inscription des dépenses pour un montant de 5 829.10 €
 - Achat d'un vidéo projecteur - inscription des crédits pour un montant de 764.70 €
- Opération équipement services techniques : inscription de crédits pour un montant de 2 316 € (illuminations de Noël)

Accord à l'unanimité des membres présents.

Commune fonctionnement

- Autres charges de gestion courante - chapitre 65 : ajout de crédits à hauteur de 4 300 € (attribution des subventions et cotisations retraites élus)

Accord à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Suivant le nombre d'enfants inscrits à la cantine la commune est dans l'obligation de prendre un personnel supplémentaire pour respecter le taux d'encadrement fixé par la loi.

Madame le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service qui pourra être variable en fonction des effectifs.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SUR LES ACTIVITES DU COLLEGE DE VEYNES

Différentes animations sont mises en place au sein du collège :

- Un atelier « théâtre d'impro » pendant la pause méridienne
- Un atelier « ludothèque, échanges et création de projet »

Des rencontres avec d'autres jeunes, hors temps scolaire, pourront être mises en place durant l'année scolaire. La commune s'engage à ce que l'animateur jeunesse participe de façon hebdomadaire à la réunion du Groupe de prévention du Décrochage Scolaire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE LIQUIDATION TOTALE

Mise à disposition d'une comédienne pour animer les ateliers théâtre (théâtre + création spectacle) dans le cadre des activités périscolaires du service actions jeunesse. Coût de l'intervention 52 € la séance d'une heure.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA FAURIE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL

Mise à disposition d'un agent de la commune de la Faurie pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire le matin avant l'entrée en classe et le soir après la sortie.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ETUDE DE TYPE PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE DU RIF DU BARRY CHOIX DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA COMMUNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Suite aux orages de juin 2022 et aux dégâts occasionnés par le rif du Barry, plusieurs réunions se sont tenues avec les organismes compétents en la matière. Il a été conclu sur la pertinence de la réalisation d'une étude de type « plan de gestion sédimentaire » du rif du Barry. Dans le cadre de l'appel à candidatures pour le fonds vert 2023 le SMIGIBA a obtenu un arrêté de subventions à hauteur de 50 % (montant prévisionnel de l'étude 20 000 € HT). Or, le conseil syndical du SMIGIBA a refusé que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par ses services. La seule possibilité est que ce soit la commune qui l'assure avec transfert de la subvention à son nom.

Madame le Maire propose donc au conseil au regard de l'importance du sujet d'accepter la maîtrise d'ouvrage et de redemander une subvention au titre du fonds Vert pour lancer cette étude.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE TENNIS A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ASPRES

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation par le club de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du tennis, (terrain, local de rangement) ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

Pour l'année 2022/2023, le club compte 30 adhérents dont 12 enfants et 18 adultes. Il est en hausse de 50 % par rapport aux exercices précédents.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le tennis club d'Aspres.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par voie d'avenant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Brice EVRARD indique que cette convention va permettre au club d'obtenir des subventions pour acheter du matériel.

CONVENTION DE SERVITUDE D'ANCRAGE D'OUVRAGES DE PROTECTION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE AVEC SNCF RESEAU

Dans le cadre des travaux de régénération partielle de la ligne des Alpes (Vif-Aspres) des filets contre les chutes de pierres, ont été implanté notamment sur des parcelles appartenant à la commune au lieu-dit Grand Vallon. Les travaux menés ont fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire qui prévoyait l'établissement de servitudes pour la pérennisation des implantations réalisées notamment pour la maintenance et l'entretien des ouvrages. Les travaux étant désormais achevés, il y a donc lieu de procéder à l'institution de la servitude antérieurement convenu entre les parties.

Accord à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

AVIS DE PRINCIPE SUR LA REALISATION D'UNE ETUDE POUR UN REGROUPEMENT DE COMMUNES AU NIVEAU DU HAUT BUECH

Madame le Maire explique son point de vue quant à la nécessité de visionner l'avenir de nos communes d'une autre manière au regard du contexte actuel imposé à nos collectivités.

Après échanges, tous les membres du conseil sont favorables sur le principe de réaliser une étude sur une éventuelle fusion des communes du Haut Buëch.

Madame le Maire fait part de l'article paru dans le Dauphiné de la commune de la Faurie qui n'est pas favorable à la réalisation de cette étude.

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

CANTINE MUNICIPALE

Suite à certains faits constatés un courrier en recommandé a été adressé au restaurateur pour qu'il s'engage à assurer correctement le service que la commune lui a confié. Cette mise au point était nécessaire. Madame le Maire souligne qu'aucune faute grave a été relevée par rapport au cahier des charges.

SECURISATION RD1075

Le Département envisage d'installer une ligne rouge le long de la ligne droite pour faire ralentir les automobilistes.

Marie-Christine BERTRAND souligne que le passage piétons situé devant la boulangerie est dangereux.

DOMAINE DU SERRE GRAS

La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public a émis un avis défavorable à l'encontre de l'établissement nommé « Domaine du Serre Gras » implanté sur la commune. Cette décision fait suite à une visite sur site par plusieurs membres de la sous-commission.

Un arrêté de fermeture au public a été pris dans l'attente de la mise aux normes de l'établissement.

BIENS SANS MAITRE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle envisage de se renseigner sur la procédure d'acquisition de biens sans maître pour les parcelles B n°1379 et B1693 appartenant à la Société Alpine des Viandes.

Séance levée à 19 heures.